

Toutes les contributions comptent, même les plus modestes !

95 % des contributions comptabilisées en 2016 (soit 26,1 M€) ont été mobilisées par seulement 25 organismes. 10 d'entre eux engagent chacun plus d'1 M€.

L'apport des collectivités dont les contributions sont moins élevées ne doit cependant pas être négligé. La contribution, même modeste, d'une collectivité mobilise par « effet de levier » des cofinancements importants. C'est souvent grâce à leur engagement que les fonds des agences de l'eau peuvent être obtenus.

Dans la grande majorité des cas, les répercussions des dépenses de solidarité internationale sur le budget des communes, ou sur les factures d'eau, sont infimes puisque le ratio moyen se situe entre 1 et 2€ par habitant.

Enfin, quelque soit le montant de leur contribution financière, lorsque des élus engagent leur collectivité dans une coopération pour l'accès à l'eau, ils contribuent à la prise de conscience par leurs administrés des enjeux de la solidarité citoyenne avec les pays en développement.

25 principaux contributeurs en 2016

| | |
|------------------------------|-------------|
| AE* Rhône Méditerranée Corse | 4 560 000 € |
| AE* Loire-Bretagne | 2 956 000 € |
| AE* Seine-Normandie | 2 855 000 € |
| SEDIF* | 2 510 000 € |
| SIAAP* | 1 862 000 € |
| AE* Adour-Garonne | 1 732 000 € |
| AE* Rhin-Meuse | 1 599 000 € |
| AE* Artois-Picardie | 1 255 000 € |
| Ville de Paris | 1 218 000 € |
| AIMF* | 1 062 000 € |
| Métropole de Lyon** | 960 000 € |
| Val-de-Marne (CD 94) | 666 000 € |
| Nantes Métropole | 315 000 € |
| Région Bretagne | 239 000 € |
| Yvelines (CD 78) | 227 000 € |
| Bordeaux Métropole | 210 000 € |
| Reims Métropole | 196 000 € |
| Toulouse Métropole | 171 000 € |
| Région Île-de-France | 169 000 € |
| Région Grand Est | 153 000 € |
| Région Centre-Val-de-Loire | 130 000 € |
| Essonne (CD 91) | 128 000 € |
| CAPSO* | 98 000 € |
| Grand Poitiers | 97 000 € |
| SEVE* | 93 000 € |

pS-Eau

Pour plus d'informations sur la coopération décentralisée et la solidarité internationale pour l'eau potable et l'assainissement : www.pseau.org/coopdec

Programme Solidarité Eau
32, rue Le Peletier
75009 Paris
01 53 34 91 20
pseau@pseau.org
www.pseau.org

*AE : Agence de l'Eau
*AIMF : Association Internationale des Maires Francophones
*CAPSO : Communauté d'agglomération Pays de Saint-Omer
*SEVE : Syndicat des eaux du Var Est
*SIAAP : Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne
*SEDIF : Syndicat des Eaux d'Île-de-France

**Métropole de Lyon : le montant de la Métropole de Lyon cumule les engagements de la Métropole (599 000 €) et la part du délégataire de service public (361 000 €) représentée par la ligne

Le bilan de l'action internationale des collectivités territoriales et agences de l'eau en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement est réalisé annuellement par le programme Solidarité Eau (pS-Eau), avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD), le ministère des affaires étrangères et du développement international, et en partenariat avec les agences de l'eau.

L'action extérieure des collectivités territoriales et des agences de bassin
Eau et Assainissement

Bilan 2016

MAI 2017



pS-Eau

programme
Solidarité-Eau



Les collectivités territoriales françaises et les agences de l'eau s'impliquent significativement pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement.

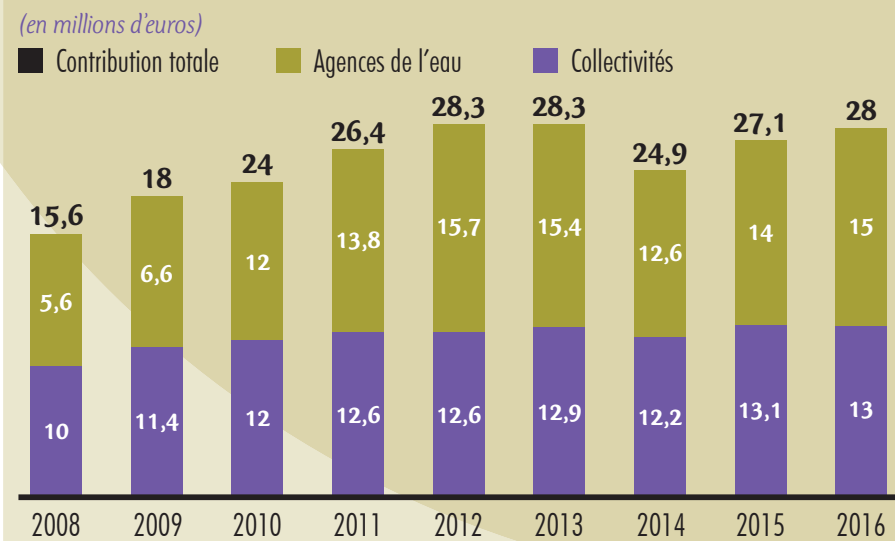
La présente étude établit le bilan des contributions financières engagées en 2016 par les collectivités territoriales françaises et leurs groupements et les agences de bassin, en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement.¹

Des engagements en légère hausse

Les engagements financiers comptabilisés en 2016 s'élèvent au total à **28 millions d'euros**, dont 13 millions d'euros mobilisés par les collectivités territoriales, et 15 millions d'euros par les agences de l'eau.

Ces résultats représentent **une augmentation de près d'1 million d'euros** par rapport à 2015 (+3%), conséquence de la hausse des engagements des agences de l'eau et de la stabilisation des engagements des collectivités.

Évolution des contributions financières de 2008 à 2016



La contribution globale des agences de l'eau est en augmentation (+0,9 M€, soit +6,4%). Ce résultat masque cependant des évolutions hétérogènes au sein des 6 agences.

1. Étude réalisée en 2017, à partir des données collectées auprès des principaux bailleurs et collectivités du secteur prenant en compte les engagements pris par les acteurs de la coopération décentralisée française en 2016, et incluant lorsque cela a été possible la valorisation des ressources humaines internes mobilisées.

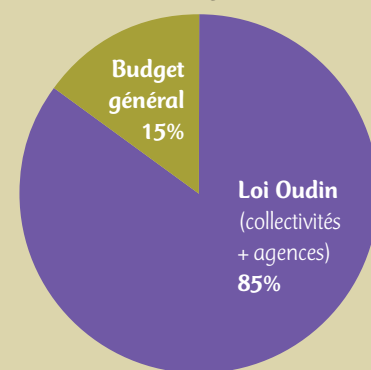
Les engagements des collectivités sont stables. La baisse de moitié des contributions des régions a été compensée par une mobilisation accrue des intercommunalités, notamment des métropoles, dont la totalité est aujourd'hui impliquée pour la solidarité internationale « eau ». 2016 est ainsi marquée par la mise en place opérationnelle de nouveaux dispositifs (Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille). L'élargissement du périmètre territorial de collectivités déjà engagées s'est par ailleurs mécaniquement traduit par un accroissement de moyens budgétaires.

Loi Oudin-Santini : un dispositif résilient

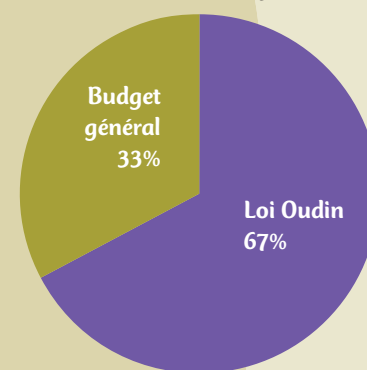
Engagements financiers 2016

Répartition Oudin/Budget général

Collectivités & agences de l'eau



Collectivités uniquement

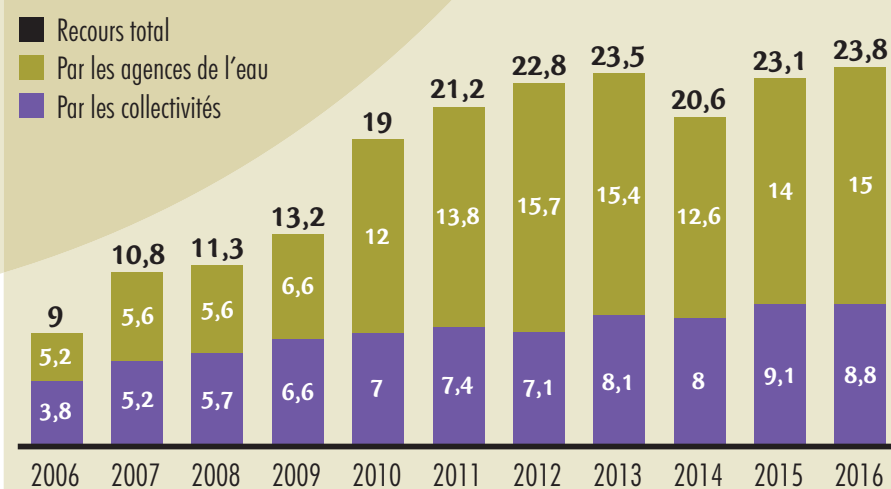


L'application de la loi Oudin-Santini a permis de mobiliser **23,8 M€ en 2016**, répartis entre les agences de l'eau (63%) et les collectivités (37%), soit 85% de la contribution totale. Il s'agit de la plus forte somme mobilisée par le dispositif Oudin-Santini depuis son adoption en 2005.

La stabilité du recours à la loi Oudin-Santini y compris au sein des collectivités territoriales tend à confirmer que les sommes affectées à la solidarité internationale issues des budgets de l'eau et de l'assainissement sont moins vulnérables aux aléas des contraintes budgétaires et des alternances politiques que celles issues des budgets généraux des collectivités.

Évolution du recours au 1% eau de 2006 à 2016

(en millions d'euros)



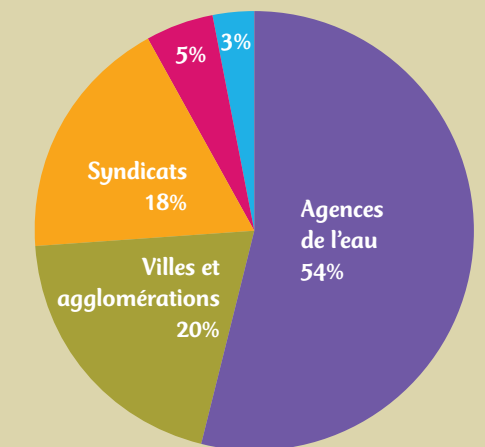
Une diversité d'acteurs engagés

Répartition des contributions 2016

par type d'acteurs

(en volumes financiers)

- Conseils départementaux
- Conseils régionaux



Le pS-Eau a recensé plus de **300 collectivités et groupements** qui ont soutenu financièrement des actions de solidarité en 2016.

Tous les collectivités se mobilisent, **grandes ou petites, rurales ou urbaines**, et de **tous bords politiques**.

Nouveauté par rapport aux précédents bilans, les agences de l'eau mises à part, ce sont les villes et agglomérations et non plus les syndicats d'eau et d'assainissement qui sont les principaux contributeurs en volumes financiers en 2016. Ils représentent 20% des contributions contre 18% en 2015. Les syndicats cumulent quant à eux 18% des engagements financiers, soit une diminution de 2 points par rapport à 2015. La plus forte baisse identifiée concerne les conseils régionaux dont les financements ont diminué de moitié, pour atteindre 3% du total (880 000€).

Les **6 agences de l'eau** restent les premières contributrices avec des engagements représentant 54% des contributions en 2016, soit une augmentation de deux points.

Stabilisation des engagements des entreprises délégataires de service

En parallèle au recensement des engagements financiers des collectivités territoriales et des agences de bassin, le pS-Eau comptabilise également les chiffres relatifs au mécénat financier et volontariat de compétences des entreprises de l'eau

délégataires de service public et de leurs fondations. En 2016, les acteurs privés ont ainsi cumulé **5,4 millions d'euros** d'engagements. Ce chiffre est stable par rapport aux années précédentes.